



Communication, conseil, solutions digitales

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE**

## Table des matières

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - PACKS PREMIUM ET MEDIUM .....	3
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE – LEVIERS E-COMMERCE .....	8
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - LEVIERS E-COMMERCE (Commissionnement)..	12
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - GRIFFE WEB+ .....	13
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - WIDGET AVIS .....	15
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE – SITE WEB.....	18
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - DES PROFESSIONNELS A VOS COTÉS (Locales) .....	27
CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - DES PROFESSIONNELS A VOS COTÉS (Obsèques).....	29

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - PACKS PREMIUM ET MEDIUM

### Préambule

PRECOM OBSÈQUES est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

Pour permettre au Client de développer sa visibilité, sa notoriété, le contenu de son site, son audience et développer son business, PRECOM OBSÈQUES a créé une solution complète de produits et services dénommée "Pack Premium" ou "Pack Medium".

En voici la composition :

	Griffe web +	Widget Avis	Leviers e-commerce	Des Pros à vos côtés
Pack Premium	X	X	X	X
Pack Medium 2	X		X	X
Pack Medium 3	X	X		X

**Griffe web +** : lorsque les Pompes Funèbres transmettent à PRECOM OBSÈQUES un avis nécrologique pour diffusion sur le site Ouest-France.fr, le Fournisseur crée automatiquement et gratuitement une rubrique au sein de l'espace défunt intitulée "Obsèques organisées par". Cela permet aux internautes de disposer des coordonnées téléphoniques des pompes funèbres en cas de besoin.

Le fournisseur vend une solution, dénommée "Griffe web +", permettant au Client d'ajouter dans cet espace un lien vers son propre site Internet.

**Widget Avis**, solution permettant de :

- rechercher un défunt ;
- restituer les avis nécrologiques transmis par le Client et diffusés sur les sites Ouest-France.fr, Le Maine Libre.fr, Presse Océan.fr et Le Courrier de l'Ouest.fr ;
- déposer des condoléances et de les afficher les condoléances associées à celles également déposées sur le site Dans Nos Cœurs, partenaire de Ouest-France.

PRECOM OBSÈQUES fournit une instance de widget par URL de site pompes funèbres.

Pour les pompes funèbres ayant un site à un niveau société ou marque, regroupant ainsi plusieurs magasins, le widget pourra regrouper les avis de la même façon.

La liste exhaustive des URL d'implémentation du widget sera établie et jointe au bon de commande. Le client s'engage à ne pas implémenter le code qui lui est remis sur d'autres URL que celles citées dans cette liste sans en avvertir au préalable PRECOM OBSÈQUES. Le cas échéant, un complément de facturation pourra être établi. En cas de non-respect de cette obligation, le client sera facturé à hauteur de la durée initiale de son contrat pour tous les widgets supplémentaires installés, selon le tarif correspondant à la catégorie la plus haute, pour la durée initiale de son contrat.

**Leviers e-commerce** : solution permettant au Client de vendre en ligne différents produits ou services tels que fleurs ou articles funéraires (liste non exhaustive) ou de disposer d'une solution de demande de devis en ligne.

Les produits et services sont produits par PRECOM OBSEQUES ou sont fournis par différentes sociétés avec lesquelles PRECOM OBSEQUES passent des partenariats.

Par défaut, le bouquet de produits et services s'enrichit au fur et à mesure des accords signés par le Fournisseur avec ses partenaires.

PRECOM OBSEQUES fournit une solution "sur étagère" incluant des iframes personnalisées au nom du client et une solution de paiement sécurisé. Les iframes sont installées sur le site du Client afin de devenir sa propre boutique e-commerce.

Selon le site auquel sera attribué une vente d'un article ou d'un service, le Client sera ou non commissionné sur la rémunération perçue par PRECOM OBSEQUES auprès de chacun de ses partenaires ou directe. Les conditions de commission sont décrites dans l'annexe 1 de la présente convention

**Des Professionnels à vos côtés** : solution permettant au client d'apparaître dans la rubrique Obsèques insérée dans les pages locales (commune) du site Ouest-France.fr. Son enseigne indiquée sous forme de lien cliquable donne accès à son site internet.

## **Article 2 : Eligibilité des avis consultables**

---

**Widgets des avis** : Les avis visibles dans le "widget avis" correspondent aux avis transmis à PRECOM OBSEQUES pour diffusion dans Ouest-France, Le Maine Libre, Presse Océan et Le Courrier de l'Ouest dans leur version print et/ou web.

Les condoléances visibles dans le "widget avis" correspondent à celles qui sont déposées et visibles sur le site Dans Nos Cœurs.fr, partenaire de PRECOM OBSEQUES à qui il confie la réalisation de ce service.

Toute suppression ou modification d'un avis nécrologiques ou de condoléances sera effective sans distinction possible sur le site du client, du fournisseur et de Dans Nos Cœurs.

**Leviers e-commerce** : seuls les catalogues de produits et services définis par le Fournisseur, aux tarifs et aux conditions établis par ses soins seront proposés dans les leviers e-commerces.

La présentation des catalogues est du ressort du Fournisseur et sera valable pour la boutique et non personnalisable pour le Client.

Le Client peut activer ou non tout ou partie du bouquet des produits et services contenu par défaut dans la Solution e-commerce.

## **Article 3 : Responsabilité d'éditeur**

---

**Widget des avis** : en tant qu'éditeur, le client est le seul responsable du contenu des avis et des condoléances diffusées sur son site; il modère les messages déposés et décide, par défaut via un paramétrage de la solution, de rendre les condoléances publiques ou privées sur son propre site.

En cas de divergence avec PRECOM OBSEQUES sur la modération, et après discussion, les Pompes Funèbres sont l'ultime décisionnaire.

## **Article 4 : Eligibilité des produits et services**

---

**Leviers e-commerce** : seuls les catalogues de produits et services définis par le Fournisseur, aux tarifs et aux conditions établis par ses soins seront proposés dans les leviers e-commerces.

La présentation des catalogues est du ressort du Fournisseur et sera valable pour la boutique et non personnalisable pour le Client.

Le Client peut activer ou non tout ou partie du bouquet des produits et services contenu par défaut dans la Solution e-commerce.

## Article 5 : Relation entre les parties et avec les internautes

---

**Leviers e-commerce** : tout affectio Societatis est exclu entre les Parties qui sont deux entités juridiques indépendantes. De ce fait, la Convention ne constitue pas et ne saurait être interprétée comme constituant une entité juridique commune, formelle ou informelle, de fait ou de droit, entre les Parties.

Chaque partie agira à l'égard des tiers en son seul nom et pour son propre compte. La Convention ne saurait aucunement avoir pour objet ou pour effet de conférer à l'une des Parties un quelconque droit d'agir au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie à quel que titre que ce soit, notamment en tant que mandataire.

Selon le site sur lequel se trouve l'internaute, l'éditeur du site est en charge de la relation avec ses visiteurs (questions, réclamations...).

## Article 6 : Conditions d'accès au service

---

**Signature Web** : L'URL et la page d'atterrissage implémentées par PRECOM OBSÈQUES derrière ce lien doivent obligatoirement correspondre au site nominatif des pompes funèbres.

**Widget des avis** : PRECOM OBSÈQUES fournit, installe et paramètre le widget sur le site du client, en autonomie ou avec l'intervention directe du client ou d'un prestataire de son choix. Dans ce cas, Precom fournit une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

- le client fournit au préalable au fournisseur :
- la présente convention dûment signée ;
- les informations nécessaires à la création de l'instance ;
- les informations relatives au paramétrage : périmètre des avis (agence-société-marque), zone de couverture, couleur, habilitations pour modération ;
- le cas échéant, les coordonnées de la personne procédant à la maîtrise d'œuvre.

Precom facture de frais d'installation par widget. Les tarifs détaillés sont disponibles sur simple demande.

S'il ne s'agit pas d'un site vendu par lui, PRECOM OBSÈQUES ne pourrait être tenu responsable d'éventuel effet de bord suite à l'installation sur le site client.

**Levier e-commerce** : PRECOM OBSÈQUES fournit, installe et paramètre la Solution e-commerce sur le site du Client, en autonomie ou avec l'intervention directe du Client ou d'un prestataire désigné par lui. Dans ce cas, PRECOM OBSÈQUES fournit une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le Client fournit au préalable au Fournisseur :

- la présente convention dûment signée ;
- les informations nécessaires à la création de l'instance ;
- les informations relatives au paramétrage ;
- le cas échéant, les coordonnées de la personne procédant à la maîtrise d'œuvre.

**Des Professionnels à vos côtés** : seules les pompes funèbres habilitées pourront être présentes dans cet emplacement.

Le nombre d'emplacements disponibles est limité et peut être inférieur au nombre de demandes des clients.

PRECOM OBSÈQUES priorise l'insertion des pompes funèbres ayant un magasin physique situé sur la commune concernée. Les autres enseignes peuvent ensuite intégrer les emplacements libres. En cas de manque de place, une rotation entre les enseignes est prévue afin d'équilibrer les périodes de diffusion le plus équitablement possible.

## **Article 7 : Maintenance**

---

**Widget des avis** : PRECOM OBSÈQUES s'engage à maintenir la solution.

Des frais de maintenance annuels (année calendaire) sont facturés pour chaque widget comprenant :

- la mise à disposition des nouvelles versions ;
- le support client en cas de panne ou pour 2 demandes de paramétrages maximum ; au-delà un devis sera établi avant réalisation.

Les tarifs détaillés sont disponibles sur simple demande.

Seul le fournisseur peut procéder à une action corrective ou évolutive de la solution.

**Leviers e-commerce** : le Fournisseur assure l'exploitation et la maintenance de la solution. Cela comprend :

- la mise à disposition des nouvelles versions ;
- la mise à disposition de nouveaux produits et services ;
- le support client en cas de panne.

## **Article 8 : Exécution et durée du contrat**

---

En signant le bon de commande du produit "Widget Avi"s, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

## **Article 9 : Dénonciation**

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 10 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 11 : Tarifs et Facturation**

---

L'ensemble des services sera facturé le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSÈQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 12 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 13 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 14 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

## **Article 15 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord ou des tarifs, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet "Espace Pro" de PRECOM OBSEQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE – LEVIERS E-COMMERCE

---

### Préambule

---

PRECOM OBSÈQUES est la structure du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

Le Fournisseur met à disposition du Client une solution payante, dénommée "Leviers e-commerce", permettant au Client de vendre en ligne différents produits ou services tels que fleurs ou articles funéraires (liste non exhaustive) ou de disposer d'une solution de demande de devis en ligne.

Les produits et services sont produits par PRECOM OBSÈQUES ou sont fournis par différentes sociétés avec lesquelles PRECOM OBSÈQUES passent des partenariats.

Par défaut, le bouquet de produits et services s'enrichit au fur et à mesure des accords signés par le Fournisseur avec ses partenaires.

PRECOM OBSÈQUES fournit une solution "sur étagère" incluant des iframes personnalisées au nom du client et une solution de paiement sécurisé. Les iframes sont installées sur le site du Client afin de devenir sa propre boutique e-commerce.

Selon le site auquel sera attribué une vente d'un article ou d'un service, le Client sera ou non commissionné sur la rémunération perçue par PRECOM OBSÈQUES auprès de chacun de ses partenaires ou directe. Les conditions de commission sont décrites dans l'annexe 1 de la présente convention

### Article 2 : Eligibilité des produits et services

---

Seuls les catalogues de produits et services définis par le Fournisseur, aux tarifs et aux conditions établis par ses soins seront proposés dans les leviers e-commerces.

La présentation des catalogues est du ressort du Fournisseur et sera valable pour la boutique et non personnalisable pour le Client.

Le Client peut activer ou non tout ou partie du bouquet des produits et services contenu par défaut dans la Solution "Leviers e-commerce".

### **Article 3 : Relation entre les parties et avec les internautes**

---

Tout affectio Societatis est exclu entre les Parties qui sont deux entités juridiques indépendantes. De ce fait, la Convention ne constitue pas et ne saurait être interprétée comme constituant une entité juridique commune, formelle ou informelle, de fait ou de droit, entre les Parties.

Chaque partie agira à l'égard des tiers en son seul nom et pour son propre compte. La Convention ne saurait aucunement avoir pour objet ou pour effet de conférer à l'une des Parties un quelconque droit d'agir au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie à quel que titre que ce soit, notamment en tant que mandataire.

Selon le site sur lequel se trouve l'internaute, l'éditeur du site est en charge de la relation avec ses visiteurs (questions, réclamations...).

### **Article 4 : Conditions d'accès au service**

---

PRECOM OBSEQUES fournit, installe et paramètre la Solution "Leviers e-commerce" sur le site du Client, en autonomie ou avec l'intervention directe du Client ou d'un prestataire désigné par lui. Dans ce cas, PRECOM OBSEQUES fournit une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le Client fournit au préalable au Fournisseur :

- la présente convention dûment signée ;
- les informations nécessaires à la création de l'instance ;
- les informations relatives au paramétrage ;
- le cas échéant, les coordonnées de la personne procédant à la maîtrise d'œuvre.

### **Article 5 : Maintenance**

---

Le Fournisseur assure l'exploitation et la maintenance de la solution.

Cela comprend :

- la mise à disposition des nouvelles versions ;
- la mise à disposition de nouveaux produits et services ;
- le support client en cas de panne.

### **Article 6 : Exécution et durée du contrat**

---

En signant le bon de commande du produit "Leviers e-commerce", vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

### **Article 7 : Dénonciation**

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

### **Article 8 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 9 : Commission**

---

Sur chaque vente d'un produit ou service, PRECOM OBSEQUES peut percevoir une commission de son partenaire. Son montant diffère d'un partenaire à l'autre et est établi selon différents critères propres à chaque partenariat.

Le cas échéant, selon l'origine de la vente du produit ou du service, PRECOM OBSEQUES reverse à chaque éditeur du site hébergeant la solution "Leviers e-commerce" et au Client une part de sa commission. Les conditions de commission, décrites en annexe 1, s'appliquent uniformément à tous les Clients pompes funèbres.

En cas de modification de la grille de référence ou d'ajout d'un produit et service, le Client est informé. Les nouvelles conditions s'appliquent de facto.

Le Client reconnaît expressément que seul l'outil de "tracking" de chacun des partenaires du Fournisseur fait foi pour déterminer l'origine de la vente et le chiffre d'affaires correspondant. Le Client reconnaît que le Fournisseur est seul habilité à définir le montant de la commission de base de référence pour l'application de la grille en annexe 1.

Chaque trimestre, PRECOM OBSEQUES transmet au Client un relevé des ventes réalisées par origine et lui verse la commission correspondante.

## **Article 10 : Tarifs et Facturation**

---

La Solution "Leviers e-commerce" sera facturée le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSEQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 11 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 12 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 13 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

#### **Article 14 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet «Espace Pro» de PRECOM OBSEQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - LEVIERS E-COMMERCE (Commissionnement)

### Annexe 1 : conditions de commission

Grille de référence

Origine de la vente / Commission versée à	Site Pompes funèbres depuis boutique e-commerce	Site Pompes funèbres depuis le widget Dans Nos Cœurs	Site Ouest-France depuis les avis de Pompes funèbres clientes	Site Ouest-France depuis home/détail/display sans pompes funèbres clientes	Site Dans nos cœurs depuis avis de Pompes funèbres clientes
Pompes funèbres	66%	40%	40%	0%	40%
Precom Obsèques	34%	30%	30%	66%	30%
Ouest-France	0%	0%	30%	34%	0%
Dans nos cœurs	0%	30%	0%	0%	30%

Exemple :

Un bouquet de fleurs est vendu pour un montant TTC de 100 € hors frais de livraison.

La commission de Precom Obsèques est de 20 % HT soit 20 € HT. Voici ce que cela donne en application de la grille :

Origine de la vente / Commission versée à	Site Pompes funèbres depuis boutique e-commerce	Site Pompes funèbres depuis le widget Dans Nos Cœurs	Site Ouest-France depuis les avis de Pompes funèbres clientes	Site Ouest-France depuis home/détail/display sans pompes funèbres clientes	Site Dans nos cœurs depuis avis de Pompes funèbres clientes
Pompes funèbres	13,2 €	8 €	8 €	0	8 €
Precom Obsèques	6,8 €	6 €	6 €	13,2 €	6 €
Ouest-France	0	0	6 €	6,8 €	0%
Dans nos cœurs	0	6 €	0	0%	6 €

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - GRIFFE WEB+

### Préambule

---

PRECOM OBSÈQUES est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

Lorsque les Pompes Funèbres transmettent à PRECOM OBSÈQUES un avis nécrologique pour diffusion sur le site Ouest-France.fr, le Fournisseur crée automatiquement et gratuitement une rubrique au sein de l'espace défunt intitulée "Obsèques organisées par". Cela permet aux internautes de disposer des coordonnées téléphoniques des pompes funèbres en cas de besoin.

Le fournisseur vend une solution, dénommée "Griffe web+", permettant au client d'ajouter dans cet espace un lien vers son propre site Internet.

Les services fournis pourront évoluer. Le fournisseur s'engage à en informer son client.

### Article 2 : Conditions d'accès au service

---

L'URL et la page d'atterrissage implémentées par PRECOM OBSÈQUES derrière ce lien doivent obligatoirement correspondre au site nominatif des pompes funèbres.

### Article 3 : Exécution et durée du contrat

---

En signant le bon de commande du produit "Griffe web+", vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

### Article 4 : Dénonciation

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 5 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 6 : Tarifs et Facturation**

---

Le service sera facturé le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSÈQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 7 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 8 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 9 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

## **Article 10 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet "Espace Pro" de PRECOM OBSÈQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - WIDGET AVIS

### Préambule

---

PRECOM OBSÈQUES est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

Le fournisseur met à disposition du client une solution, dénommée "widget avis" ou "service", permettant de :

- rechercher un défunt ;
- restituer les avis nécrologiques transmis par le Client et diffusés sur les sites Ouest-France.fr, Le Maine Libre.fr, Presse Océan.fr et Le Courrier de l'Ouest.fr ;
- déposer des condoléances et de les afficher les condoléances associées à celles également déposées sur le site Dans Nos Cœurs, partenaire de Ouest-France.

Les services fournis pourront évoluer. Le fournisseur s'engage à en informer son client.

PRECOM OBSÈQUES fournit une instance de widget par URL de site pompes funèbres.

Pour les pompes funèbres ayant un site à un niveau société ou marque, regroupant ainsi plusieurs magasins, le widget pourra regrouper les avis de la même façon.

La liste exhaustive des URL d'implémentation du widget sera établie et jointe au bon de commande. Le client s'engage à ne pas implémenter le code qui lui est remis sur d'autres URL que celles citées dans cette liste sans en avertir au préalable PRECOM OBSÈQUES. Le cas échéant, un complément de facturation pourra être établi. En cas de non-respect de cette obligation, le client sera facturé à hauteur de la durée initiale de son contrat pour tous les widgets supplémentaires installés, selon le tarif correspondant à la catégorie la plus haute, pour la durée initiale de son contrat.

### Article 2 : Eligibilité des avis consultables

---

Les avis visibles dans le widget avis correspondent aux avis transmis à PRECOM OBSÈQUES pour diffusion dans Ouest-France, Le Maine Libre, Presse Océan et Le Courrier de l'Ouest dans leur version print et/ou web.

Les condoléances visibles dans le widget avis correspondent à celles qui sont déposées et visibles sur le site Dans Nos Cœurs.fr, partenaire de PRECOM OBSÈQUES à qui il confie la réalisation de ce service.

Toute suppression ou modification d'un avis nécrologiques ou de condoléances sera effective sans distinction possible sur le site du client, du fournisseur et de Dans Nos Cœurs.

### **Article 3 : Responsabilité d'éditeur**

---

En tant qu'éditeur, le client est le seul responsable du contenu des avis et des condoléances diffusées sur son site; il modère les messages déposés et décide, par défaut via un paramétrage de la solution, de rendre les condoléances publiques ou privées sur son propre site.

En cas de divergence avec PRECOM OBSÈQUES sur la modération, et après discussion, les Pompes Funèbres sont l'ultime décisionnaire.

### **Article 4 : Conditions d'accès au service**

---

PRECOM OBSÈQUES fournit, installe et paramètre le widget sur le site du client, en autonomie ou avec l'intervention directe du client ou d'un prestataire de son choix. Dans ce cas, Precom fournit une prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le client fournit au préalable au fournisseur :

- la présente convention dûment signée ;
- les informations nécessaires à la création de l'instance ;
- les informations relatives au paramétrage : périmètre des avis (agence-société-marque), zone de couverture, couleur, habilitations pour modération ;
- le cas échéant, les coordonnées de la personne procédant à la maîtrise d'œuvre ;

Precom facture de frais d'installation par widget. Les tarifs détaillés sont disponibles sur simple demande.

S'il ne s'agit pas d'un site vendu par lui, PRECOM OBSÈQUES ne pourrait être tenu responsable d'éventuel effet de bord suite à l'installation sur le site client.

### **Article 5 : Maintenance**

---

PRECOM OBSÈQUES s'engage à maintenir la solution.

Des frais de maintenance annuels (année calendaire) sont facturés pour chaque widget comprenant :

- la mise à disposition des nouvelles versions ;
- le support client en cas de panne ou pour 2 demandes de paramétrages maximum ; au-delà un devis sera établi avant réalisation.

Les tarifs détaillés sont disponibles sur simple demande.

Seul le fournisseur peut procéder à une action corrective ou évolutive de la solution.

### **Article 6 : Exécution et durée du contrat**

---

En signant le bon de commande du produit "Widget Avis", vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

### **Article 7 : Dénonciation**

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 8 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 9 : Tarifs et Facturation**

---

Le service sera facturé le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSÈQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 10: Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 11 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 12 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

## **Article 13 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord ou des tarifs, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet "Espace Pro" de PRECOM OBSÈQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE – SITE WEB

### Préambule

---

Precom Obsèques est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de Precom Obsèques grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

Precom Obsèques souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

Precom Obsèques s'engage à développer, installer et exploiter un site web dédié au Client.

Le site web (ou internet) se définit comme un ensemble de pages numériques, reliées entre elles, contenant textes et images, accessible par le réseau internet à l'aide d'une adresse web (ou URL).

Le site du Client étant hébergé dans le domaine d'Ouest-France.fr, il peut ainsi bénéficier de son audience élevée pour son propre référencement naturel. Dans chaque avis nécrologique vendu par le Client pour diffusion sur Ouest-France.fr, un lien vers ce site web et un accès à ses principales fonctionnalités sont ajoutées dans l'espace défunt.

### Article 2 : Fonctionnement du site du Client

---

Le Client dispose d'un site personnalisé qui présente, illustre et propose les prestations, services et produits du catalogue du Client ou de ses partenaires.

Le Client choisit, dans la limite des possibilités techniques du site, la couleur et l'habillage du site, ainsi que toutes les illustrations graphiques ou littéraires, après avoir sollicité, si besoin, les conseils et les compétences de rédaction du Fournisseur.

Le site est actualisé en permanence, en particulier dès la mise en ligne sur le site du Prestataire d'un nouvel avis émanant du Client, sous réserve qu'il ait été vendu pour une parution sur le Web. Le Client peut solliciter à tout moment le Prestataire pour gérer la mise à jour du contenu, dans la limite de deux actions par an gratuitement, sur devis au-delà.

Pour une meilleure exploitation, le site développé par Precom Obsèques est normalisé dès sa présentation, ce que le Client accepte. Toutefois, son contenu est personnalisé selon les souhaits du Client et dans les limites techniques du CMS de Precom Obsèques.

### **Article 3 : Création d'un compte personnel**

---

Le Client peut demander à Precom Obsèques de créer au nom et pour le compte du Client un compte personnel permettant au Client de gérer les prestations ou services. Precom Obsèques utilisera les informations renseignées par le Client et enverra au Client une URL, ainsi qu'un mot de passe et un identifiant (ci-après les "Identifiants") lui permettant d'accéder à son compte personnel.

Le Client s'engage à ne donner que des informations exactes, complètes et non obsolètes et est responsable de la conservation et du caractère confidentiel de ses identifiants. En cas de modification de sa situation, le Client mettra à jour immédiatement ses informations ou en informera Precom Obsèques.

Sauf disposition contraire, toute connexion, utilisation et/ou transmission de données effectuées via un Compte Personnel sera présumée avoir été effectuée par le titulaire dudit Compte et sous sa responsabilité exclusive.

En cas d'utilisation frauduleuse ou de vol de ses Identifiants, le Client devra le notifier immédiatement à Precom Obsèques. A réception de la notification, Precom Obsèques suspendra dans les plus brefs délais la Prestation ou le Service associé au Compte Personnel et désactivera les Identifiants jusqu'à l'envoi par Precom Obsèques de nouveaux identifiants et l'utilisation de ceux-ci par le Client.

### **Article 4 : Propriété intellectuelle**

---

#### *4.1 Propriété Intellectuelle de Precom Obsèques*

PRECOM OBSÈQUES est exclusivement titulaire ou licenciée des droits de Propriété Intellectuelle sur les Prestations et Services, et notamment des textes, images, logiciels, CMS, chartes graphiques, marques, bases de données ou tout autre élément mis à disposition par PRECOM OBSÈQUES au Client.

Sauf disposition contraire, PRECOM OBSÈQUES concède au Client à titre non exclusif, pour la durée de la convention et pour la France, un droit d'utilisation des Prestations et des Services sous réserve du paiement des Redevances d'Abonnements.

Les droits concédés au Client par PRECOM OBSÈQUES ne donne au Client aucun droit de télécharger, copier, modifier, vendre, sous licencier, ou transférer les droits sur les Eléments, et d'utiliser les marques, et autres signes distinctifs de PRECOM OBSÈQUES sans l'autorisation expresse de PRECOM OBSÈQUES.

PRECOM OBSÈQUES se réserve le droit de remplacer un Elément par un autre équivalent dans le cadre de l'exécution des Prestations et Services.

PRECOM OBSÈQUES ne consent aucune exclusivité pour les Prestations et Services assurés au Client et se réserve la possibilité de les proposer à un autre Client, même concurrent du Client.

#### *4.2 Propriété Intellectuelle du Client et fourniture de contenu*

Le Client pourra fournir à PRECOM OBSÈQUES du contenu et notamment des textes, images, musiques, graphiques, données personnelles etc. (ci-après le "Contenu") sous forme de fichiers électroniques et/ou physiques dans des formats standards destinés à être intégrés par PRECOM OBSÈQUES aux Prestations et Services et/ou directement intégrer du Contenu aux Prestations et Services.

Dans le cas où le format d'un fichier fourni par le Client ne permet pas son intégration aux Prestations et Services, PRECOM OBSÈQUES pourra demander au Client de fournir le Contenu dans un format précis et dans les délais indiqués. A défaut, ledit Contenu incompatible ne sera pas intégré aux Prestations et/ou aux Services. La restitution des supports du Contenu pourra être demandée par le Client pendant un délai de trois (3) mois à compter de la mise à disposition des Prestations et/ou Services au Client.

Le Client reste exclusivement propriétaire ou le cas échéant licencié du Contenu et s'engage à en faire une sauvegarde préalable et à la conserver. De plus, le Client déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits, droits de propriété intellectuelle, droits à l'image ou de tout autre nature afférents au Contenu et détenir les autorisations nécessaires donnant droit à PRECOM OBSÈQUES et au Client de numériser, d'intégrer et de mettre à disposition du public le Contenu via les Prestations et Services, que le Contenu respecte l'ensemble des lois et règlements en vigueur, l'ordre public, les bonnes mœurs et, le cas échéant, les règles déontologiques de sa profession et les règles édictées par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité

#### 4.3 Nom de Domaine et Mots-clés

Dans le cadre de certains Services ou Prestations :

- le Client pourra disposer d'un nom de domaine choisi par le Client ou proposé par PRECOM OBSÈQUES
- PRECOM OBSÈQUES pourra proposer des mots-clés nécessaires au référencement naturel.

Sauf concernant la disponibilité du Nom de Domaine au regard de son extension en ".fr" et ".com", PRECOM OBSÈQUES ne garantit pas la disponibilité du Nom de Domaine et des Mots Clés, le Client devant s'assurer à titre exclusif de la conformité du Nom de Domaine et des Mots Clés au regard des lois et règlements en vigueur, de l'ordre public et des bonnes mœurs, et le cas échéant, des règles déontologiques de sa profession, de leur disponibilité au regard du droit des tiers (et notamment du droit des marques, du droit d'auteur et du droit de la concurrence), le Client s'engageant à effectuer les recherches nécessaires et à en supporter les éventuels coûts, et de la conformité du Nom de Domaine aux règles de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération et notamment aux chartes de nommage disponibles à l'adresse <http://www.afnic.fr/obtenir/chartes>.

En tant que propriétaire exclusif du Nom de Domaine, le Client est soumis aux conditions générales du bureau d'enregistrement réglementant les attributions de noms de domaine, consultables sur demande du Client.

PRECOM OBSÈQUES procédera, au nom et pour le compte du Client, aux formalités de déclarations du Nom de Domaine auprès d'un bureau d'enregistrement de noms de domaine en choisissant une extension de type ".fr" ou ".com" et prendra à sa charge le paiement des redevances annuelles d'hébergement et de gestion du Nom de Domaine. Ce montant sera répercuté au client dans son abonnement.

Dans le cas où le Client souhaiterait utiliser un nom de domaine existant, le Client garantit PRECOM OBSÈQUES que ce nom de domaine est disponible et conforme aux dispositions ci-dessus et qu'il est titulaire de ce nom de domaine et/ou qu'il a les autorisations nécessaires pour exploiter ce nom de domaine et permettant à PRECOM OBSÈQUES de récupérer ce nom de domaine. A ce titre, le Client fournira dans les délais indiqués par PRECOM OBSÈQUES les données permettant à PRECOM OBSÈQUES de récupérer ce nom de domaine. A défaut, PRECOM OBSÈQUES ne récupérera pas ledit nom de domaine.

En cas de résiliation de la convention, PRECOM OBSÈQUES enverra au Client les données lui permettant de transférer le Nom de Domaine vers l'hébergeur de son choix, le Client devant supporter les frais de transfert du Nom de Domaine ainsi que les redevances annuelles relatives à l'hébergement dudit Nom de Domaine par l'hébergeur de son choix, ces frais pouvant varier selon l'hébergeur. Les délais de récupération ou de transfert d'un Nom de Domaine peuvent être au minimum de quarante-cinq (45) jours ouvrés.

#### **Article 5 : Engagement du Fournisseur**

---

Dans le cadre du présent contrat, le Prestataire s'engage à assurer les Prestations et Services suivants :

Le développement du site, son paramétrage et sa réalisation, selon la configuration, le design et le cheminement de référence.

La mise à jour des contenus à partir des éléments fournis par le client (textes, photos, ...).

L'hébergement sur un serveur sécurisé.

Le référencement naturel du site et des activités proposées sur les chaînes de mots-clés suivantes : l'enseigne du magasin du client, les termes pompes funèbres + ville où se situe le magasin, pompes funèbres + département où se situe le magasin.

L'impact sur le site des avis d'obsèques diffusés par le Client sur Internet (avec une mise à jour quotidienne).

La mise en avant du site du Client sur les sites du Prestataire (ouestfrance.fr, courrierdelouest.fr, mainelibre.fr, presseocean.fr, dansnoscoeurs.fr) du groupe en page liste et détail.

La hot line et l'animation à l'aide d'une équipe experte dédiée du Prestataire sur la base de deux appels par an au Client. Cette hot line est mise à la disposition de la clientèle, afin de renseigner et de dépanner le Client.

## **Article 6 : Exécution et durée du contrat**

---

En signant le bon de commande du produit Site Web, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

### *6.1 Durée de la convention*

Le contrat est conclu pour la durée inscrite dans le bon de commande signé par le Client et pour une durée minimale d'un an.

Au terme de la Durée Initiale de la convention, cette Durée Spécifique se poursuivra de manière tacite et engagera le Client pour la même durée que le contrat initial pour tous les Services et/ou Prestations en cours, à moins que le Client ou PRECOM OBSÈQUES n'ait notifié à l'autre partie par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception son intention de résilier le contrat au minimum trois mois avant sa date de prise d'effet.

### *6.2 Résiliation par le Client*

Le Client pourra à tout moment résilier tout ou partie de la convention après notification à PRECOM OBSÈQUES par L.R.A.R en respectant un délai de préavis de trente (30) jours. Il devra s'acquitter dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification par PRECOM OBSÈQUES(i) des Redevances d'Abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la convention.

### *6.3 Résiliation par PRECOM OBSÈQUES*

PRECOM OBSÈQUES pourra résilier tout ou partie du contrat :

- dans un délai de 15 (quinze) jours suite à une mise en demeure notifiée au Client restée sans effet en cas de défaut de paiement ou si la banque du Client rejette ses moyens de paiement, ou si le Contrat est incomplet ou si les informations y figurant sont inexactes, ou enfin en cas de violation de l'une quelconque des dispositions de la convention par le Client;
- immédiatement en cas de violation par le Client des lois et règlements en vigueur, des règles déontologiques de sa profession, de l'ordre public et des bonnes mœurs ou des droits d'un tiers, ou si le Client fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire au cours de laquelle l'administrateur s'est prononcé pour la non-continuation de la convention ou d'une procédure de liquidation.

La résiliation de la convention par PRECOM OBSÈQUES entrainera de plein droit l'exigibilité immédiate des Redevances Globales, d'une indemnité correspondant aux frais de gestion administratives de dossier d'un montant de quinze (15) euros TTC et, le cas échéant des Frais de Résiliation, d'une pénalité de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante, calculée dès le lendemain du jour où la facture est exigible, des Frais de Rejet, et ce sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander PRECOM OBSÈQUES ou des frais de justice exposés, le Client ne pouvant se prévaloir d'une quelconque indemnité. Le Client est informé que PRECOM OBSÈQUES pourra suspendre les Prestations et Services pendant le délai de mise en conformité.

### *6.4 Cas de force majeure*

Les cas de force majeure suspendent l'exécution de la convention et au-delà de deux (2) mois le résilient automatiquement, le Client n'étant pas redevable des Redevances restant à courir ni, le cas échéant, des Frais de Résiliation.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des Cours des Tribunaux français, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la convention.

### *6.5 Effet de la résiliation de la convention*

Sauf disposition contraire, la résiliation de tout ou partie de la convention entraîne de plein droit la suspension et l'arrêt des Prestations, nonobstant le paiement par le Client des sommes dues.

## **Article 7 : Conditions financières**

---

### *7.1 Tarifs et facturation*

Sauf disposition contraire :

- les prix des Prestations et des Services sont ceux en vigueur au jour de la souscription et s'entendent hors taxes ;
- les Prestations et Services sont payés par le Client mensuellement en euros terme à échoir (ci-après les "Redevances d'Abonnement du site"). Tout mois entamé sera dû en intégralité.

Les Redevances d'Abonnement seront réglées par LCR non acceptée. Le Client sera invité à communiquer ses coordonnées bancaires au moment de la signature.

Le Client pourra payer à la date de souscription aux Prestations l'intégralité des Redevances d'Abonnement pour la durée de souscription inscrite dans le Contrat de Service par chèque, par virement bancaire ou par LCR. Le cas échéant, à l'issue de cette durée, le Client paiera mensuellement les Redevances d'Abonnement correspondantes aux Prestations souscrites via une LCR non acceptée..

La facture est envoyée à l'adresse postale indiquée par le Client dans le présent Contrat.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable du Client au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site Precom Obsèques (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

### *7.2 Défaut de paiement*

De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, d'une indemnité correspondant aux frais de gestion administrative du dossier d'un montant de quinze (15) euros TTC, d'une pénalité de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante, calculée dès le lendemain du jour où la facture est exigible, et, le cas échéant, d'une indemnité correspondant aux frais de gestion administrative de rejet bancaire de paiement du Client (ci-après les "Frais de Rejet"), et ce sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander PRECOM OBSÈQUES ou des frais de justice exposés.

## **Article 8 : Obligations et responsabilités**

---

### *8.1 Obligations et responsabilité du Client*

Dans le cadre de la mise en place et de l'utilisation des Prestations par le Client, ce dernier s'engage à :

- respecter toutes les règles et obligations déontologiques, légales et réglementaires en vigueur (et notamment les lois, règlements, règles concernant les activités réglementées, règles déontologiques de sa profession, règles édictées par l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, l'ordre public, les bonnes mœurs, etc.) ;
- ne pas intégrer, mettre à disposition ou transmettre via les Prestations notamment des Contenus, liens hypertextes, produits et services et/ou données contraires aux règles et obligations ou obtenus illégalement et qui pourraient être constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits, à la discrimination, à la haine ou à la violence, d'apologie du nazisme, d'atteinte à l'autorité de la justice et à la vie privée, de diffamation et d'injures, d'actes mettant en péril des mineurs, seraient destinés à exhiber des objets et/ou des ouvrages interdits ou à véhiculer des messages sur le tabac, comporteraient des coordonnées personnelles et des informations permettant une localisation géographique précise (téléphone, adresse postale etc.) sans les autorisations nécessaires, seraient une incitation à la consommation de substances interdites ou au suicide, permettraient à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés ou de piratage, des virus et autres bombes logiques, porteraient atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances, cette énumération n'étant pas limitative ;
- coopérer de bonne foi avec PRECOM OBSÈQUES;
- ne pas porter atteinte de manière directe ou indirecte aux droits de Propriété Intellectuelle de PRECOM OBSÈQUES ou d'un tiers;

- accepter et se conformer aux conditions d'utilisation des Prestations ;
- ne pas communiquer à PRECOM OBSÈQUES ou à des tiers des renseignements faux ou inexacts et dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de PRECOM OBSÈQUES pour quelque cause que ce soit.

Le Client est exclusivement responsable :

- de l'utilisation de quelque manière que ce soit des Prestations, de l'exploitation du Nom de Domaine, de la mise à disposition ou de l'envoi de Contenus ainsi que des préjudices causés aux tiers de ce fait;
- des relations créées, entretenues ou perdues grâce aux Prestations, ainsi que de leurs conséquences (et notamment des relations et/ou des ruptures commerciales ou non et du respect de ses engagements avec les tiers), ainsi que des pertes et/ou bénéfices réalisés grâce aux Prestations ;
- des conséquences en cas de violation de l'une des dispositions de la convention par le Client, le Client s'engageant à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure émanant d'un tiers et formulées contre PRECOM OBSÈQUES à ce titre et à garantir PRECOM OBSÈQUES contre tous recours à cet égard (y compris frais de justice dont honoraires d'avocats).

### 8.2 Obligations et responsabilité de PRECOM OBSÈQUES

PRECOM OBSÈQUES réalisera les Prestations en employant au service de cette tâche toute la diligence et le soin nécessaires, ainsi que toute son expérience et sa capacité professionnelle, sans être pour autant tenue à l'égard du Client d'une obligation de résultat.

PRECOM OBSÈQUES décline toute responsabilité ainsi que des conséquences:

- des cas de force majeure et/ou des événements indépendants de sa volonté ou hors de contrôle de PRECOM OBSÈQUES;
- d'une utilisation frauduleuse ou du vol des Identifiants, et ce jusqu'à la suspension des Prestations et à la désactivation des Identifiants ;
- des interruptions du Service d'Hébergement ;
- de la résiliation de la convention pour quelle que raison que ce soit ;
- de la suspension des Prestations conformément aux dispositions de la convention ;
- du refus d'attribution du Nom de Domaine par le bureau d'enregistrement ;
- d'un quelconque dommage causé à l'Internaute et au Client, à leurs équipements informatiques, aux données qui y sont stockées et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, l'Internaute et le Client devant prendre des mesures de protection en conséquence ;
- des risques de piratage, de détournement ou de perte d'informations ou de Contenus transférés à PRECOM OBSÈQUES par le Client ou téléchargés et enregistrés dans les Prestations par le Client;
- du retard pris dans la livraison des Prestations ou du non renouvellement du Nom de Domaine du fait du non-respect par le Client de ses obligations, et notamment de ses obligations de fournir à PRECOM OBSÈQUES dans les délais et les formats indiqués les Contenus ou autres éléments nécessaires à l'exécution de la convention;
- des défauts ou erreurs présents dans les Contenus intégrés par PRECOM OBSÈQUES.

En tout état de cause, la responsabilité de PRECOM OBSÈQUES envers le Client est limitée à un montant égal au montant total des Redevances d'Abonnement déjà versé par le Client au titre des Prestations souscrites par le Client par période d'abonnement d'un (1) an sauf en cas d'action et procédure initiées par un tiers en ce qu'elles seraient liées à la propriété et/ou à l'utilisation des droits de Propriété Intellectuelle que PRECOM OBSÈQUES aurait dû, en application des présentes, détenir sur les Eléments, en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou d'une faute lourde de PRECOM OBSÈQUES.

Sont exclus de toute demande de réparation les préjudices indirects subis par le Client au titre du présent Contrat, tels que notamment les préjudices financiers, commerciaux, pertes de bénéfices, du nombre de commandes, du chiffre d'affaires ou du manque à gagner.

## Article 9 : Confidentialité

---

Chacune des Parties s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée de la convention et un (1) an après l'échéance de celui-ci, les éléments composant le Contrat (et notamment les documents, systèmes, informations, logiciels, savoir-faire etc.) en provenance de l'autre Partie dont elles pourraient avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la convention, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins de la convention.

## Article 10 : Données personnelles

---

### *10.1 Traitement des Informations par PRECOM OBSÈQUES*

Les Informations recueillies par PRECOM OBSÈQUES sont destinées au personnel de PRECOM OBSÈQUES, à la seule fin de gestion des clients, gestion technique, administrative, statistique et/ou commerciale ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Les Informations pourront selon les cas être intégrées par PRECOM OBSÈQUES directement dans les Prestations et seront visibles par le public.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de services et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour le compte de PRECOM OBSÈQUES dans le cadre des présentes ainsi qu'aux instances compétentes pour se conformer aux lois et réglementations en vigueur ainsi que pour répondre à toute demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

Elles seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des Prestations et pour les finalités susmentionnées. A l'expiration de cette durée, elles seront conservées à des fins statistiques et ne seront aucunement exploitées à d'autres titres.

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les Clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse postale stipulée.

### *10.2 Traitement des données personnelles par le Client*

Le Client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des instances concernées et notamment de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés afin respecter les dispositions de la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le Client est exclusivement responsable de la collecte et du traitement des données à caractères personnelles réalisés via les Prestations ou Services et s'engage dans ce cadre notamment à :

- vérifier et déclarer si nécessaire le fichier ou le traitement des données personnelles ;
- informer les tiers concernés de leur droit d'accès, de modification, de rectification et de radiation des données les concernant ;
- obtenir le consentement explicite des tiers en cas de sollicitations commerciales ;
- obtenir l'autorisation du personnel du Client en cas de transmission à PRECOM OBSÈQUES de données personnelles ou de photographies les concernant et à leur notifier leurs droits conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

## **Article 11 : Divers**

---

Les Prestations et Services de PRECOM OBSEQUES sont exclusivement destinés et réservés aux professionnels. Ne seront donc pas applicables à la relation contractuelle entre PRECOM OBSEQUES et le Client les dispositions du code de la consommation et du code civil encadrant la vente à distance et la vente électronique, nonobstant les autres règles non applicables aux contrats conclus entre professionnels.

Au cas où l'une quelconque des dispositions de la convention serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité de la convention.

Dans le cadre de la promotion commerciale et de la communication interne de PRECOM OBSEQUES, le Client autorise PRECOM OBSEQUES, sans frais, pour le monde et pendant toute la durée de la convention, à utiliser les coordonnées, le nom commercial, la dénomination sociale et/ou les témoignages du Client que PRECOM OBSEQUES aura préalablement recueillis et à citer, créer des liens vers, reproduire et représenter sur tout support et par tout procédé technique les Prestations fournies au Client, leur Contenu ainsi que le Nom de Domaine du Client. Le Client pourra s'opposer à cela par écrit lors de la signature de la convention ou par courrier électronique, le retrait des références s'effectuant dans un délai de quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification par PRECOM OBSEQUES.

PRECOM OBSEQUES pourra à tout moment modifier les caractéristiques, fonctionnalités ou versions des Prestations et Services.

Dans le cas où PRECOM OBSEQUES serait redevable de sommes envers le Client, les Parties conviennent que PRECOM OBSEQUES est autorisée à effectuer une compensation conventionnelle entre leurs créances respectives

## **Article 12 : Visibilité sur Internet**

---

PRECOM OBSEQUES pourra intégrer certaines Informations ainsi que des liens hypertextes renvoyant aux Prestations et Services dans des annuaires en ligne et/ou sur des cartes géographiques/plans en ligne (ci-après les " Annuaires Tiers ").

Le Client devra accepter et se soumettre aux conditions générales d'utilisation de ces Annuaires Tiers et effectuer toutes les démarches nécessaires pour se conformer auxdites intégrations, PRECOM OBSEQUES ne pouvant être tenue pour responsable en cas de non intégration des Informations du fait de la non réalisation par le Client des démarches nécessaires. Le Client est informé que le délai d'intégration des Informations dans les annuaires tiers est au minimum de vingt (20) jours ouvrés.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, le Client peut s'opposer à une telle diffusion par écrit lors de la signature de la convention de Services ou par courrier électronique, le retrait des références s'effectuant dans un délai de quinze (15) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification par PRECOM OBSEQUES.

## **Article 13 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 14 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

### **Article 15 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

### **Article 16 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord ou des tarifs, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet " Espace Pro " de Precom Obsèques.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - DES PROFESSIONNELS A VOS COTÉS (Locales)

### Préambule

---

PRECOM OBSÈQUES est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

Le fournisseur met à disposition du client une solution, dénommée "Des Professionnels à vos côtés", permettant au client d'apparaître dans la rubrique Obsèques insérée dans les pages locales (communes) du site Ouest-France.fr

Son enseigne indiquée sous forme de lien cliquable donne accès à son site internet.

Les services fournis étant susceptibles d'évoluer, cette description peut être enrichie de nouveaux services. Les clients en seront informés des éventuels changements.

### Article 2 : Conditions d'accès au service

---

Seules les pompes funèbres habilitées pourront être présentes dans cet emplacement.

Le nombre d'emplacements disponibles est limité et peut être inférieur au nombre de demandes des clients.

PRECOM OBSÈQUES priorise l'insertion des pompes funèbres ayant un magasin physique situé sur la commune concernée. Les autres enseignes peuvent ensuite intégrer les emplacements libres. En cas de manque de place, une rotation entre les enseignes est prévue afin d'équilibrer les périodes de diffusion le plus équitablement possible.

### Article 3 : Exécution et durée du contrat

---

En signant le bon de commande du produit "Des Professionnels à vos côtés", vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

### Article 4 : Dénonciation

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 5 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 6 : Tarifs et Facturation**

---

Le service sera facturé le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSÈQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 7 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 8 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 9 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

## **Article 10 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet "Espace Pro" de PRECOM OBSÈQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - DES PROFESSIONNELS A VOS COTÉS (Obsèques)

### Préambule

---

PRECOM OBSÈQUES est l'agence de communication du Groupe Sipa/Ouest-France spécialisée dans le funéraire.

A ce titre, elle est experte de ce marché par sa connaissance des différents acteurs, des parcours clients et des leviers marketing et commerciaux à mettre en œuvre pour permettre aux professionnels de répondre aux attentes de leurs clients et leur apporter des contacts.

Les entreprises de pompes funèbres sont des acteurs-clé de ce secteur. Elles sont déjà toutes des partenaires de PRECOM OBSÈQUES grâce à l'activité liée aux avis nécrologiques.

PRECOM OBSÈQUES souhaite apporter des solutions permettant aux pompes funèbres d'être et de rester l'acteur référent du secteur auprès des familles et/ou de développer leur business.

### Article 1 : Objet

---

La rubrique Obsèques du site Ouest-France.fr dispose d'un annuaire gratuit des professionnels regroupant les pompes funèbres et autres sociétés de services funéraires exerçant sur les départements 14-22-29-35-44-49-50-53-56-61-72-79 et 85.

PRECOM OBSÈQUES permet à ses clients une visibilité plus importante et efficace via la solution publicitaire payante, dénommée "Des Professionnels à vos côtés". En y souscrivant, le Client apparaît sous forme de vignette dès qu'un internaute effectue une recherche correspondant à la commune ou au département où il se situe. Cette vignette comporte le logo, l'enseigne, l'adresse, le numéro de tél et le lien vers le site internet du client.

### Article 2 : Conditions d'accès au service

---

Cette solution est exclusivement réservée aux pompes funèbres habilitées.

Il appartient au client de nous informer de tout changement concernant les informations diffusées.

### Article 3 : Exécution et durée du contrat

---

En signant le bon de commande du produit "Des Professionnels à vos côtés", le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions particulières liées ci-décrites.

Leur prise d'effet est à la date de signature du bon de commande et pour 12 mois, renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation aux conditions décrites dans l'article suivant.

### Article 4 : Dénonciation

---

La dénonciation sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet à la fin de la période en cours sous réserve d'un préavis minimum de trois (3) mois, dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 5 : Résiliation anticipée**

---

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des obligations lui incombant en vertu du présent contrat, l'autre Partie aura la faculté de le résilier, après une mise en demeure de s'exécuter adressée à l'autre Partie par courrier ou courriel dans un délai de trente (30) jours. Le point de départ du délai de trente (30) jours est fixé à la date de présentation du courrier ou d'accusé réception du courriel.

Cette résiliation du présent accord sera notifiée par courrier ou courriel avec accusé de réception et prendra effet dès présentation de celui-ci et ce, sans préjudice de toute demande de réparation de dommages et intérêts.

## **Article 6 : Tarifs et Facturation**

---

La solution sera facturée le mois suivant la signature du bon de commande et de la présente convention selon les tarifs en vigueur.

Les changements de tarifs s'appliquent automatiquement sous réserve de l'information préalable des clients au moins un (1) mois avant.

Les tarifs sont disponibles sur simple demande et sur le site PRECOM OBSÈQUES (courant 2019).

La dénonciation ou la résiliation du présent contrat ne saurait suspendre la facturation et le paiement du service dont il est l'objet.

## **Article 7 : Intégralité du contrat**

---

Le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties.

Il remplace tous les pourparlers, accords verbaux ou écrits anciens et ou précontractuels entre les Parties.

Il ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

## **Article 8 : Non validité partielle**

---

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées comme telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

## **Article 9 : Permanences des clauses**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque du présent contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

D'aucune manière, la tolérance d'une exécution contractuelle non conforme aux présentes ne pourra être considérée comme ayant emporté novation.

## **Article 10 : Attribution de compétence - Litiges**

---

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

En cas de modification des conditions du présent accord, le client sera averti au moins un (1) mois au préalable avant application par mail ou via l'intranet "Espace Pro" de PRECOM OBSÈQUES.

Si le client ne répond pas à son obligation de moyens décrite dans l'article 4 du présent document ne permettant pas la mise en œuvre du service, il sera tout de même facturé.

En cas de contradiction avec nos conditions générales de vente, les présentes conditions particulières priment sur nos conditions générales.